Migrations internes / externes
dans les communes wallonnes

-7,8 à +21,9 pour mille

Solde migratoire des communes wallonnes de -7,8 à +21,9 pour mille entre 2020 et 2025

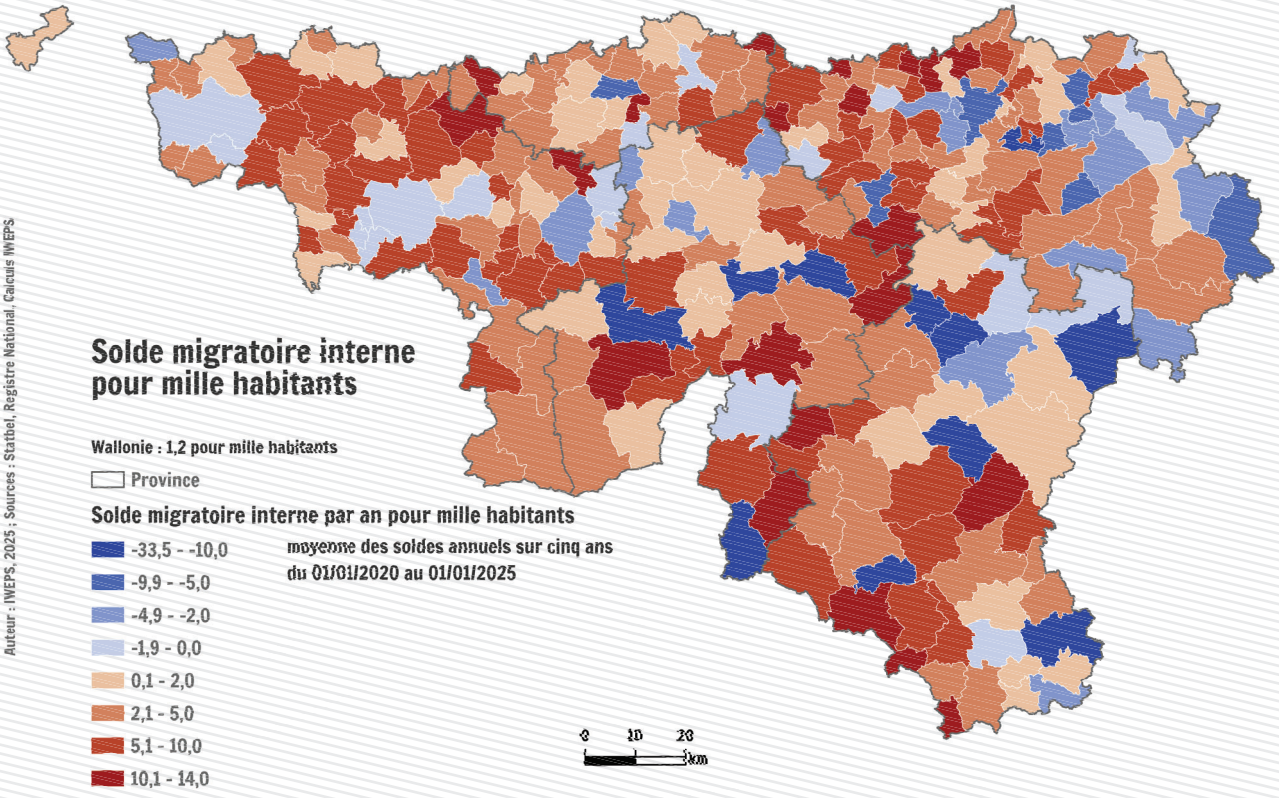

Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un solde migratoire de +4,7 pour mille habitants entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2025 (cinq ans), ce solde migratoire dans les communes s'étale de -7,8 à +21,9 pour mille. Cette variation est aussi bien imputable à la migration interne (-33,5 à +14,0 pour mille) qu'à la migration externe (-5,5 à +40,2 pour mille).

Les communes wallonnes affichent en grande majorité un solde migratoire interne positif entre 2020 et 2025, seules 56 communes sur 261 ont un solde négatif. Parmi celles-ci, à l'exception de Namur, toutes les grosses villes, dont Liège, Charleroi, La Louvière et Mons, continuent à subir un processus de périurbanisation, la population quittant la ville pour gagner des communes rurales toujours plus loin. Les communes avec un solde négatif se localisent aussi dans certaines zones rurales éloignées des centres d'emplois ou dans certaines communes frontalières. Là parfois, une tension sur le marché immobilier met les résidents belges en concurrence avec une demande des Allemands (région d'Eupen), des Français (Mouscron) ou des Luxembourgeois (Arlon).

Migrations internes / externes
dans les communes wallonnes

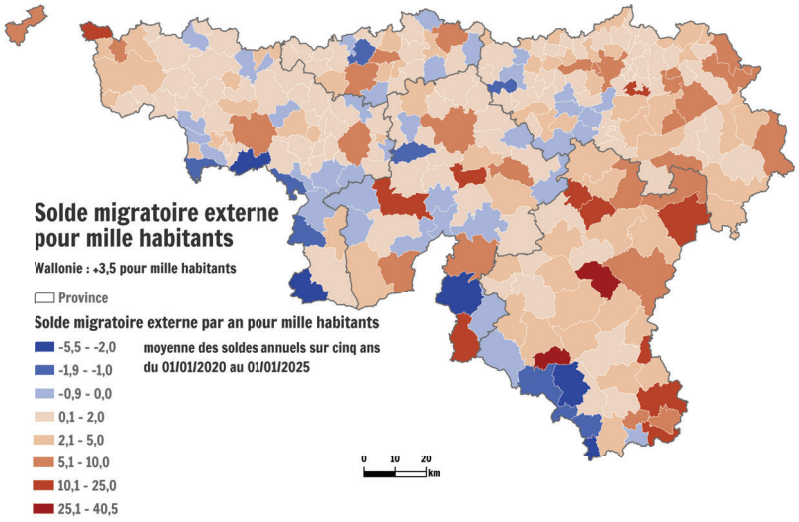

Seules 50 communes sur 261 affichent un solde migratoire externe négatif entre 2020 et 2025. Parmi les soldes positifs, se retrouvent toutes les grandes villes et des communes rurales peu peuplées où se localisent des centres d'accueil pour réfugiés. Les demandeurs d'asile se réinstallant dans une autre commune une fois acquis leur statut, ils influencent à la hausse le solde migratoire externe et à la baisse le solde migratoire interne de la commune, comme Trooz. Depuis 2022, l'arrivée des réfugiés ukrainiens a contribué positivement au solde migratoire des communes.

Sources : Statbel, Registre National ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Les ajustements statistiques y ont également été ajoutés. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire (interne ou externe) d'une population se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations (internes ou externes) et d'émigrations (internes ou externes) sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1er janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Le solde migratoire externe communal comprend les ajustements statistiques.

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus :

Charlier J., Debuisson M., Duprez J.-P., Reginster I., Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels, Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21), 2016.

Charlier J., Debuisson M., Hermia J-P., Pelfrene E., Les migrations interrégionales en Belgique, Rapport de recherche de l'IWEPS Hors-série, octobre 2019,128 pp.

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2026